



Demande remboursement travaux agrandissement

Par **Rebelle11**, le **10/11/2017 à 20:30**

Bonsoir à vous tous ! Je viens vers vous pour que vous puissiez répondre à mes questions... je vous explique : je suis propriétaire d'une maison depuis de nombreuses années, je me suis mise en concubinage en 2005 et ma compagne est venue vivre chez moi jusque là tout va bien

Par **morobar**, le **11/11/2017 à 10:35**

Bjr, mEt qu'avez-vous donc agrandi selon le titre de votre message ?

Par **amajuris**, le **11/11/2017 à 11:44**

bonjour,mpour pouvoir répondre à vos questions, il faudrait que vous les posiez !mnsalutations

Par **Rebelle11**, le **11/11/2017 à 20:20**

Oups !!! Effectivement, désolé... Donc en fait j'ai acheté une maison seul, ma compagne est venue vivre avec moi pendant 5 ans environ jusqu'à ce qu'elle décide d'agrandir la maison pour "se sentir mieux et participer ainsi aux frais du foyer" (son salaire allait directement sur

son compte perso et les frais du foyer avec mon compte) nous nous sommes mariés 2 ans plus tard et l'année suivante elle décide de divorcer... elle me réclame maintenant les frais d'agrandissement de la maison (50000 € selon elle). Dois je lui rembourser ? Sachant que la maison ne lui appartient pas, que ces travaux ont été fait avant mariage et que je paye déjà tout les frais liés à notre enfant ? (École privée, cantine, pension) rnJe n'ai pas cet argent et serait obligé de vendre la maison pour la rembourser... merci pour vos réponses